

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

PARAISANT LES MARDI, MERCREDI ET VENDREDI

Matahiti 173  
N° 155**TE VE'A A TE HAU NŌ PŌRĪNETIA FARĀNI**

Mahana 23 nō Titema 2024

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

#### ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

##### ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

Pages

###### Présidence

Arrêté n° 2926 PR du 23 décembre 2024 portant délégation de pouvoir au profit de la vice-présidente, ministre des solidarités, en charge de la famille, de la condition féminine, des personnes non autonomes et des relations avec les institutions

25998

# PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

### ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

#### PRÉSIDENTE

**Arrêté n° 2926 PR du 23 décembre 2024 portant délégation de pouvoir au profit de la vice-présidente, ministre des solidarités, en charge de la famille, de la condition féminine, des personnes non autonomes et des relations avec les institutions**

NOR : SGG24517712AP-1

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 817 PR du 3 juin 2024 modifié relatif aux attributions de la vice-présidente, ministre des solidarités, en charge de la famille, de la condition féminine, des personnes non autonomes et des relations avec les institutions,

Arrête :

Article 1er

Délégation de pouvoir est donnée à la vice-présidente, ministre des solidarités, en charge de la famille, de la condition féminine, des personnes non autonomes et des relations avec les institutions à l'effet de conclure et de signer la convention de mise à disposition d'une propriété bâtie édifée sur la parcelle cadastrée commune de Papeete, section ZC n° 44, sise à Fare Ute, appartenant à la commune de Papeete, au profit de la Polynésie française.

Art. 2

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 décembre 2024.

Moetai BROTHERSON



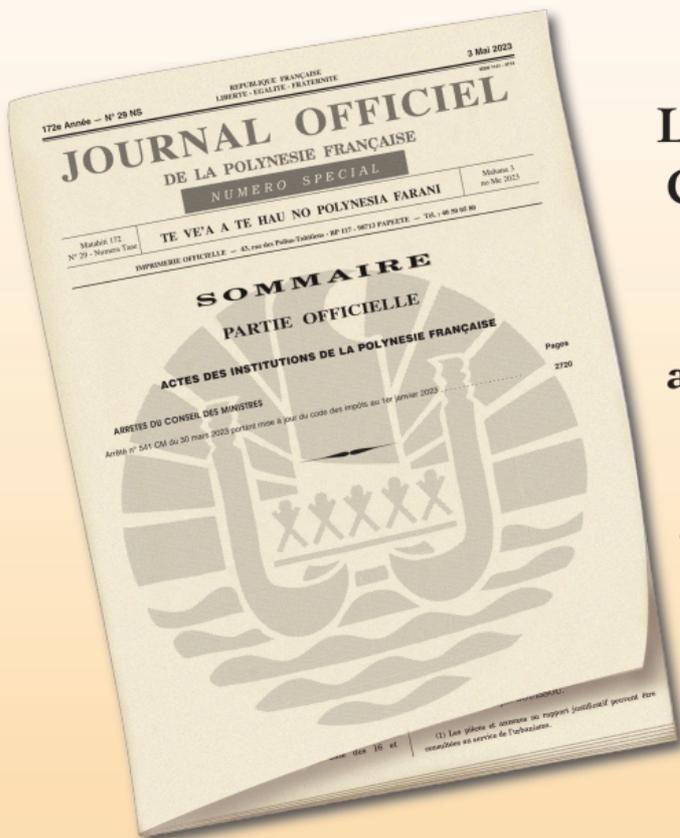
# Le Tarif des Douanes de Polynésie française



est disponible à la vente  
au prix de 5.495 F CFP TTC les 2 volumes

 **SIO** SERVICE DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE  
FARE NENE'IRA'A PARAU A TE HAU FENUA

# L'Imprimerie Officielle vous informe que



La mise à jour du  
Code des impôts  
de la Polynésie  
française  
au 1<sup>er</sup> janvier 2023

JOPF n°29 NS du 03/05/2023  
de 364 pages

est disponible à la vente  
au prix de 1.929 F CFP TTC